

Crosne, le 12 mars 2025

**Direction Générale des Services**

Mesdames, Messieurs les Élu(e)s

Réf. : MD/BC/2025/CM/n°01

☎ : 01 69 49 64 51

**Objet : Convocation Conseil Municipal du 18 mars 2025**

Cher(e) Collègue,

Je vous invite à participer au Conseil Municipal qui se tiendra :

**Mardi 18 mars 2025 à 19 heures**

Salle du Conseil - Rez de chaussée du Guichet Unique  
35 avenue Jean Jaurès

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024 et 28 JANVIER 2025**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES VIREMENTS INTER-CHAPITRE**

**FINANCES**

1. Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) - Année 2025 (Rapporteur Madame Martins)
2. Contribution fiscalisée au profit du syndicat intercommunal du collège CROSNE/YERRES – ANNEE 2025 (Rapporteur Madame Martins)

**AFFAIRES GENERALES**

3. Démission d'un adjoint et son non-remplacement (Rapporteur Monsieur le Maire)
4. Modification du tableau des indemnités de fonction des élus (Rapporteur Monsieur le Maire) :

**ARTICLE L.2122-22**

5. Article L2121-22 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention de formation auprès du centre de formation du domaine de Chaumont-sur-Loire : renaturer les lieux éducatifs : vers une débitumisation des cours d'école et pour une éducation dehors (Rapporteur Monsieur le Maire) :
6. Article L 2121-22- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2025) auprès de la préfecture de l'Essonne : rénovation de l'éclairage à l'intérieur des groupes scolaires – phase 2 (Rapporteur Monsieur BRETHOUS) :

7. Article L 2121-22- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2025) auprès de la préfecture de l'Essonne : restructuration du groupe scolaire des vingt arpents – tranche 1 : démolition et reconstruction de la restauration et de l'ALSH (Rapporteur Monsieur BRETHOUS) :
  
8. Article L 2121-22- Autorisation donnée au maire de signer le contrat n°2025-001-t, ayant pour objet la maintenance des deux courts de tennis couverts en résine acrylique pour l'année 2025 (Rapporteur Monsieur BRETHOUS):
  
9. Article L 2121-22- Autorisation donnée au Maire de signer la Convention d'AutoConsommation Sans Injection n°2508P4E213691 pour une Installation de Production Solaire Photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordée au Réseau Public de Distribution implantée sur la toiture terrasse du Guichet unique sise 35, avenue Jean Jaurès (Rapporteur Monsieur BRETHOUS)
  
10. Article L2121-22- Autorisation donnée au Maire d'ester en justice et de représenter les intérêts de la commune par le cabinet CORLOUER (Rapporteur Madame FONTGARNAND)

**Michaël DAMIATI**

Maire de Crosne

